



La Lettre Municipale

“Vos Élus vous informent” n° 117 - Mai 18

ÉDITORIAL

En cette fin de mai, la commune retrouve ses couleurs estivales.

Les tulipes, jonquilles, narcisses, viornes et lilas, à la floraison particulièrement généreuse en ce début de printemps, cèdent la place aux jardinières parant les bâtiments publics, aux suspensions colorant, ça et là, nos rues...

Cette année encore, les agents communaux ne se ménagent pas pour embellir notre cadre de vie. Leur imagination, leur créativité devraient nous surprendre et je pense que nous pourrions, ensemble, être fiers de l'effet obtenu.

Mais sachons être patients quelques semaines encore car c'est vers la fin juin que le fleurissement communal prendra sa pleine dimension et atteindra son apogée !!!

Et, nous comptons sur votre implication familiale pour compléter l'action publique. À ce sujet, en partenariat avec le lycée horticole, pendant le mois de mai, la mairie émet des bons de réduction pour l'achat de fleurs à planter de façon très visible de la rue. La mobilisation collective fera de notre village un lieu agréable à vivre, un lieu plaisant à visiter et rappelons-nous que cet été, nous aurons la visite du jury national des villes et villages fleuris. Notre objectif : « Que le village soit maintenu parmi les labellisés 4 fleurs ».

Dany MINEL,
Maire



MESNIÈRES-EN-BRAY

DIMANCHE 27 MAI
10H-18H – PLACE DU VILLAGE

Fête des Fleurs

INVITATION

*Avec la présence de Samuel,
le jardinier de France Bleu*

Exposition-vente de fleurs, de décors de jardin, de matériel
Exposition de peinture, de photographies, d'artisanat
Animations musicales
Concours de bouquets fleuris
Visites gratuites du village fleuri « 4 fleurs »

MESNIÈRES EN BRAY
Villes et Villages Fleuris
WWW.MESNIERES-EN-BRAY.FR
france bleu normandie

CONCOURS DE BOUQUETS FLEURIS

À l'occasion de la fête des fleurs le dimanche 27 mai, la mairie lance un concours de bouquets fleuris ouvert à tous, petits et grands.

Il s'agit de confectionner un bouquet avec les fleurs du jardin et/ou des champs, de le déposer avec son vase dès le dimanche matin avant 11 h 00 auprès du stand de la commune afin qu'il soit exposé le temps de la fête. Les plus beaux bouquets verront leurs créateurs récompensés en fin de journée...

BUDGET 2018 : NOTE RAPIDE

Le résultat excédentaire constaté en fin d'exercice 2017 d'un montant de 346 842 € qui pourrait être porté à près de 500 000 € si on considère les recettes liées aux dépenses de 2017 mais pas encaissées au 31 décembre montre la bonne santé financière de la collectivité. L'année 2017 a permis de dégager, à elle seule, un excédent financier de 137 498 €.

Des chiffres manquaient lors de l'élaboration du budget prévisionnel 2018. Ce sont les montants du fonds départemental de la taxe professionnelle, des droits de mutation et du fonds de péréquation de ressources communales et intercommunales. Par prudence et expérience, une somme estimative plutôt basse a été inscrite au budget pour un montant de 66 000 €. La somme perçue en 2017 au titre de ces fonds s'élevait à 107 037 € alors qu'elle était de 113 373 € en 2016 laissant apparaître une érosion de cette recette de plus de 5%. Qu'en sera-t-il en 2018 ?

Les dotations de l'État : La principale dotation est la Dotation Générale de Fonctionnement, celle-ci d'un montant de 144 050 € baisse de 3 360 € par rapport à celle de l'année 2017 (- 2%). Toutefois, cette baisse est pratiquement compensée par d'autres dotations d'État. Pour info, l'ensemble des dotations de l'Etat s'établit à près de 246 000 €.

Les élus municipaux décident d'accentuer l'effort communal de 2016 et 2017 **envers la fiscalité des entreprises**. La réforme de la taxe professionnelle de 2010 a produit des effets collatéraux sur les entreprises de certaines communes entraînant une injustice fiscale. Les parlementaires, bien que reconnaissant l'erreur, ne sont jamais parvenus à faire corriger la copie. Ainsi, la commune a décidé, de « prendre partiellement cette correction à sa charge » en réduisant la fiscalité des entreprises de 6000 € supplémentaires portant désormais cette réduction à 15 000 €.

L'État vient de « durcir » sa politique en matière d'emploi aidé. C'est une tradition pour l'équipe municipale d'accompagner les dispositifs mis en place par l'Etat dans ce domaine et nous devrions continuer en 2018 en affirmant notre volonté d'intégrer, au regard de nos moyens financiers, une partie des postes qui ne seront plus aidés dans le tableau des effectifs communaux. Cet effort consenti de 20 000 € doit nous permettre de continuer à engager des travaux d'investissement en régie.

La santé financière de la collectivité permet **l'engagement de nouveaux chantiers** tout en poursuivant, sans exception, ceux inscrits antérieurement. Ainsi, le renforcement et le reprofilage de la voie communale du Grand Hattehoule, des travaux de sécurité sur la RD1 en centre village, la construction d'une halle de sport (couverture du terrain omnisport existant), la mise en place d'un schéma communal de défense extérieure contre l'incendie mais aussi des travaux sur les bâtiments communaux viennent compléter la liste des investissements. Au total, c'est un peu plus de 916 000 € de travaux qui ont été votés par l'équipe municipale subventionnés à un taux moyen estimé à 56 % par l'Europe, l'État, la Région, le Conseil Départemental et sans recourir à de nouveaux emprunts. Ces travaux dont certains restent encore à affiner seront réalisés sous réserve de l'obtention des subventions espérées...

Côté impôts locaux, la loi de finances 2018 a prévu une revalorisation des bases fiscales de 1,2% conduisant de fait à une même augmentation de l'impôt. **Si l'effort fiscal (taux de fiscalité) des entreprises se trouve réduit, celui des ménages n'en est pas pour autant augmenté**. Seul changement pour les familles : ce qu'elles paieront en moins pour le syndicat scolaire du Bas-Bray, elles le paieront en plus pour la commune et cela à quelques Euros près.

ATTENTION À RESPECTER LA RÉGLEMENTATION

Avec le printemps, tondeuses, débroussailleuses, motoculteurs... redémarrent. Il est bon d'en rappeler les horaires d'usage :

Certains travaux de bricolage ou de jardinage engendrent des **nuisances sonores**... leur usage n'est toléré que de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 30 les jours ouvrables ; de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00 les samedis ; de 10 h 00 à 12 h 00 les dimanches et jours fériés.

La loi interdit aux communes l'emploi **des produits phytosanitaires sur l'espace public** à l'exception des cimetières et des terrains de jeux. Dans notre village, les dispositions ont été prises pour respecter cette interdiction. Mais certains d'entre nous, certes de moins en moins nombreux, emploient encore ces produits en limite de leur propriété «côté public»... Le constat est facile à faire. Aussi, il est rappelé à tous de ne plus pratiquer ainsi...

LE SAVIEZ-VOUS ?

La semaine de la randonnée : Retenez votre semaine du 16 au 22 juillet. Le programme sera très prochainement mis en ligne sur www.mesnieres-en-bray.fr. Vous pouvez également le demander en mairie.

Mises en place l'an passé, **les visites guidées et commentées** du village sont toujours d'actualité jusqu'au 15 octobre. Elles sont toutefois réservées aux groupes constitués d'au moins huit personnes. Pour en bénéficier, il est impératif de prendre rendez-vous en mairie.

Dégradations regrettables : C'est toujours avec tristesse que nous constatons des dégradations ou des actes d'incivilité : endommagement d'un panneau de l'expo photos au jardin de la gare, m.... de chiens sur les abords de la voirie, abandons de déchets sur l'espace public... Qu'on se le dise, si les auteurs sont identifiés, des dispositions seront prises sans ménagement !

Le thème de l'**expo photos 2019** au jardin d'Émilien sera « Mesnières fleuri ». Chacun peut participer en proposant ses meilleurs clichés. Seule précaution : que la photo soit en bonne résolution pour pouvoir être tirée au format 120x80 cm.

Sur Votre Agenda

Mai :

- ✍ **Mardi 22 : Journée Pêche des Jeunes d'Hier**
- ✍ **Samedi 26 : Sortie Nature Côte Saint Amador à 14 h 30**
- ✍ **Dimanche 27 : Fête des fleurs**

Juin :

- ✍ **Vendredi 15 : A.G. de l'A.S.M.**
- ✍ **Mardi 19 : Barbecue des Jeunes d'Hier**
- ✍ **Dimanche 24 : Kermesse de la M.O.B.**

Juillet :

- ✍ **Vendredi 6 : Lancement de la semaine de la randonnée**
- ✍ **Dimanche 8 : Foire à tout**
- ✍ **Mardi 11 : Voyage des A.C.**
- ✍ **Vendredi 13 : Jeux à la Salle de Spectacles et de Loisirs**
- ✍ **Du Lundi 16 au Dimanche 22 : Semaine de la Randonnée**



La Lettre Municipale

"Vos Elus vous informent" n° 117 Mai 18

Publication : Dany MINEL
Mairie

76270 MESNIÈRES-EN-BRAY

tél : 02.35.93.10.14

fax : 02.35.94.23.58

mail : mairie.mesnieres@wanadoo.fr
www.mesnieres-en-bray.fr